



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Français de l'étranger

Question écrite n° 81971

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le référé 71907 rendu public le 12 mai 2015 par la Cour des comptes relatif à la gestion des impôts dus en France par les non-résidents. Dans ce référé, la Cour des comptes recommande de mettre en œuvre rapidement un programme d'amélioration de la qualité des services rendus aux non-résidents reposant sur une modernisation des outils d'information et de communication. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

La direction des résidents à l'étranger et des services généraux sera dotée à compter du mois de septembre 2015 de ressources informatiques propres lui permettant de réaliser au plus près du besoin les développements informatiques répondant aux spécificités métier propres à la fiscalité des non résidents. De plus, le renouvellement de l'outil de messagerie électronique, ainsi que celui, en 2016, du marché téléphonique de la direction, et la rénovation la même année du site [impots. gouv. fr](http://impots.gouv.fr), en particulier de sa section dédiée à l'international et aux non résidents, devraient permettre à la fois une amélioration de l'accueil et une meilleure accessibilité de l'information.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81971

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4692

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5787